

# Rapport de la commission électorale Sur la réception des candidatures aux élections de la ligue Île de France FFAAA

Rappel des articles 14 et 15 des statuts de ligue Île de France FFAAA

## **ARTICLE 14 - COMITÉ DIRECTEUR**

La Ligue LIGUE RÉGIONALE ÎLE DE FRANCE de la FFAAA est administrée par un comité directeur composé de six à douze membres élus au scrutin de liste pour quatre ans par olympiade par l'assemblée générale. Un poste de droit est attribué à la discipline Aïkibudo.

Un poste de droit est attribué à la discipline Kinomichi.

La désignation des membres sur ces postes réservés est définie dans le règlement particulier de chacune des deux disciplines.

Conformément à l'article 29 de la Loi du 3 mars 2022 visant à démocratiser le sport, l'écart entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes au sein du comité directeur ne peut être supérieur à un. (En vigueur au premier janvier 2028)

## **ARTICLE 15 - ÉLECTION DES MEMBRES**

Les membres du comité directeur sont élus au scrutin de liste majoritaire par les membres de l'assemblée générale. Un modèle type comprenant l'honorabilité est fourni par la FFAAA.

Le comité directeur est élu pour une durée de quatre ans correspondant à une olympiade.

Les listes candidates s'établissent avec le modèle type de la FFAAA. Elles doivent être déposées au siège de la Ligue au plus tard dix jours avant la date prévue pour l'assemblée générale électorale.

Les membres du comité directeur sont rééligibles.

Toutefois le/la président-e du comité ne peut exercer plus de trois mandats au total. Si celui-ci ou celle-ci exerce une fonction exécutive au sein d'une structure internationale représentant les disciplines de la FFAAA, une dérogation lui est accordée pour un quatrième mandat.

Les listes candidates au titre du comité directeur doivent comporter douze noms au maximum dont le premier est candidat à la fonction de président-e, le second à la fonction de secrétaire général-e et le troisième à la fonction de trésorier/ière général-e.

Au premier tour de scrutin la liste ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élue.

La commission électorale valide la réception des candidatures ci-dessous au 7 septembre 2024.

Assemblée générale élective Élection du comité directeur de la LIGUE IDF FFAA	Olympiade 2024-2028
1.Philippe Monfouga 2.Corinne Meyssonnier 3.Catherine Wacongne 4.Jérôme Basso 5.Sylvia Noll 6.Philippe Duc 7.Natalie Ripoll 8.Patrice Reuschlé 9.Yamina Soufi 10.Patrick Belvaux	Président de la Ligue Secrétaire général Trésorier général Membre du comité directeur Membre du comité directeur Membre du comité directeur Membre du comité directeur Membre du comité directeur Membre du comité directeur Membre du comité directeur

Candidats représentants/délégués  
des clubs auprès de la fédération  
olympiade 2024-2028

Titulaire	Suppléant
Philippe Monfouga	Nathalie Ripoll
Sylvia Noll	Yamina Soufi
Catherine Wacongne	Jérôme Basso
Maroun Moubarak	Hugo Soleau

Candidats vérificateur  
aux comptes IDF  
olympiade 2024-2028

Titulaire	
Claudia Maddalena	

Aucune autre candidature n'a été proposée.

Il est rappelé que les membres du comité directeur sont élus au scrutin de liste majoritaire par les membres de l'assemblée générale.

Armel Nohe



Yohann Marie



Augustin Siefferman

